

BE-A0524_708523_707624_FRE

Inventaire des archives de l'administration
municipale de Lens / - In : Inventaires des
archives des administrations municipales
des cantons de Braine-le-Comte, Chièvres,
Enghien, Harveng,



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Organisation.....	5
Archives.....	6
Historique.....	6
Contenu et structure.....	8
Contenu.....	8
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU CANTON DE LENS.....	9
1 - 2 Registres des procès-verbaux des séances de l'administration municipale du canton, 1796-1800.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Administration municipale canton de Lens

Période:

1795 - 1800

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.735

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 10.00
- Etendue inventoriée: 0.40 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Le fonds d'archives est librement consultable.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Les administrations municipales de cantons, mises sur pied à la fin de l'année 1795, cesseront leur activité le 1er prairial an VIII (21 mai 1800) par arrêté des consuls du 17 ventôse an VIII (8 mars 1800). Le sous-préfet est alors chargé de veiller sur les archives des ex-administrations municipales.

ORGANISATION

Les administrations municipales de canton sont organisées en fonction de la constitution de l'an III et des lois des 21 fructidor an III (7 septembre 1795) et 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795). Les communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants ne disposent que d'agents d'exécution (l'agent municipal et son adjoint) et sont soumises par canton à une administration commune : l'administration municipale du canton dirigée par un président élu par l'assemblée primaire du canton. Un commissaire du Directoire surveille chaque administration municipale.

Les agents de toutes les communes d'un même canton se réunissent au chef-lieu de canton au moins une fois tous les dix jours, avec un président élu et en présence du commissaire nommé par le Directoire pour former l'administration municipale de canton

1

. La municipalité cantonale est dirigée par un président élu par l'assemblée primaire cantonale pour deux ans, contrôlé par le commissaire cantonal, nommé par le Directoire. Dans les communes de plus de cinq mille âmes, formant un canton à elles seules, une administration municipale composée de cinq (pour les communes de 5.000 à 10.000 habitants), sept (communes de 10.000 à 50.000 habitants) ou neuf (communes de 50.000 à 100.000 habitants) officiers municipaux est élue

2

. Les communes n'élisent qu'un agent chargé de la police et de l'état civil et un adjoint pour le suppléer. L'absence de toute rétribution financière pour les fonctions municipales explique l'activité réduite, les démissions fréquentes et la difficulté de pourvoir au remplacement des démissionnaires.

1 L. DE LANZAC DE LABORIE, La Domination française en Belgique. Directoire - Consulat - Empire, 1795-1814, Paris, 1895, t. 1, p. 19.

2 C. DEVOLDER, De Verenigde Departementen onder Frans Bewind. De constitutionele instellingen van het Directoire, Bruxelles, 1997, p. 137-147 (Archives générales du Royaume. Studia, 71).

ARCHIVES

HISTORIQUE

En application d'une décision du ministre de l'Intérieur en date du 23 mars 1904 a lieu le versement, par l'administration provinciale, des archives de la préfecture du département de Jemappes et du gouvernement provincial sous le régime hollandais. Ces archives se trouvaient jusqu'alors placées sous la garde du greffier provincial en vertu de l'article 120 de la loi provinciale

3

.

Durant la guerre 1914-1918, " à raison des recherches de plus en plus nombreuses effectuées par le public dans les archives des régimes français et hollandais, ces documents, rangés jusqu'en 1915 dans un grenier mansardé, ont été installés dans une salle du rez-de-chaussée et ainsi rapprochés de la salle de lecture "

4

. Au cours de ces années de guerre, Armand Carlot, archiviste, a procédé au déplacement de ces archives des régimes français et hollandais et " il a rédigé un inventaire par rubriques des 1008 liasses de ce fonds "

5

. De ce travail, il subsiste le fichier relatif aux liasses du " fonds français et hollandais ", unique moyen d'accès à ce fonds à ce jour pour le chercheur, avec celui consacré aux registres.

Dans les rapports d'activité de 1930 à 1936, sous la section " archives modernes " est mentionné le fonds des régimes français et hollandais, 1794-1830, composé de 2.829 documents

6

. C'est durant cette période qu'Ivan Delatte, archiviste-paléographe, a " dressé l'inventaire des registres du fonds des régimes français et hollandais (1792 à 1823) "

7

.

Ces deux fichiers formaient un inventaire sommaire qui ne suivait pas un ordre de classement précis et confondait les périodes française et hollandaise. Marinette Bruwier a écrit à son propos " il servira de guide mais ne rend pas

3 W. DE KEYZER, " Archives de l'État à Mons " dans R. LAURENT, H. COPPENS (dir.), Les Archives de l'État en Belgique, 1796-1996. Historique de l'institution et répertoire bibliographique des archivistes, Bruxelles, 1996, p. 193. (Miscellanea Archivistica. Studia, 86).

4 Les Archives de l'État en Belgique pendant la guerre (1914-1918). Annuaire publié sous la direction de Joseph Cuvelier, Archiviste général du Royaume, Bruxelles, 1919, p. 351.

5 Ibidem, p. 359.

6 Les Archives de l'État en Belgique de 1930 à 1936. Rapports publiés sous la direction de D. Brouwers, Archiviste général du Royaume, Bruxelles, 1937, p. 357.

7 Ibidem, p. 367.

compte de la richesse du fonds de façon satisfaisante "

8

.

Les archives provinciales postérieures à 1830 sont, à la même époque, conservées dans le grenier du dépôt, ancien couvent des Visitandines. En 1913, leur transfert dans l'ancienne chapelle du couvent des Visitandines, jouxtant le dépôt, est décidé

9

. Le déménagement des dossiers de l'administration provinciale vers cet édifice aménagé est effectué en 1925

10

. Après le bombardement du 14 mai 1940, il ne subsistera de cette chapelle que les murs extérieurs.

8 M. BRUWIER, " La révolution industrielle dans la région Mons-Charleroi " dans Industrie et société en Hainaut et en Wallonie du XVIIIe au XXe siècle. Recueil d'articles de Marinette Bruwier, Bruxelles, 1996, p. 174.

9 Les Archives de l'État en Belgique. Annuaire publié sous la direction de Joseph Cuvelier, Archiviste général du Royaume, Bruxelles, 1914, p. 406.

10 Les Archives de l'État en Belgique de 1919 à 1930. Rapports publiés sous la direction de Joseph Cuvelier, archiviste général du Royaume, Bruxelles, 1931, p. 767.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives des administrations municipales de canton sont une source précieuse pour l'histoire locale. La consultation des archives de l'administration centrale du département permettra de mieux appréhender le fonctionnement de cette nouvelle structure administrative hiérarchisée.

Description des séries et des éléments

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU CANTON DE LENS

1 - 2 REGISTRES DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU CANTON, 1796-1800.

- | | | |
|---|--|----------|
| 1 | 8 frimaire an V - 8 pluviôse an VII [28 novembre 1796 - 27 janvier 1799].
1796-1799 | 1 volume |
| 2 | 14 pluviôse an VII - 28 ventôse an VIII [2 février 1799 - 19 mars 1800].
1798-1800 | 1 volume |
| 3 | Registre destiné à l'enregistrement des nominations et pouvoirs délivrés à différents agents pour opérer dans le canton municipal, 29 pluviôse an IV - 27 floréal an VIII [18 février 1796 - 17 mai 1800].
1795-1800 | 1 volume |
| 4 | Registre contenant copie de la correspondance adressée par l'administration municipale à l'administration centrale du département et à d'autres administrations municipales, 24 floréal an VII - 8 floréal an VIII [13 mai 1799 - 28 avril 1800].
1798-1800 | 1 volume |
| 5 | Registres d'enregistrement et de publication des lois et arrêtés des représentants du peuple et du Directoire exécutif, 11 fructidor an III - 16 floréal an VIII [28 août 1795 - 6 mai 1800].
1794-1800 | 1 volume |
| 6 | Registre relatif aux décisions prises par l'administration municipale en réponse aux pétitions adressées par des particuliers, 20 nivôse an V - 21 ventôse an VIII [9 janvier 1797 - 12 mars 1800].
1796-1800 | 1 volume |
| 7 | Registre contenant la liste des individus du canton qui se sont inscrits pour voter lors des assemblées électorales, primaires et communales, de l'an V et de l'an VII, 11 germinal an V - 30 ventôse an VII [31 mars 1797 - 20 mars 1799].
1796-1799 | 1 volume |
| 8 | Registre relatif aux déclarations d'occupants de biens d'origine ecclésiastique nationalisés, 12 ventôse an V - 29 pluviôse an VI [2 mars 1797 - 17 février 1798]. | |

1796-1798 1 volume

9 Registre relatif aux déclarations d'occupants de biens du chapitre Saint-Vincent à Soignies, 9 brumaire an VI - 21 germinal an VI [30 octobre 1797 - 10 avril 1798].
1797-1798 1 volume

10 Registre relatif à la délivrance de passeports par l'administration municipale, 14 pluviôse an IV - 24 nivôse an VII [3 février 1796 - 12 février 1799].
1795-1799 1 volume